



PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 23 du mois de juillet à dix-sept heures zéro minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT-AVOLD.

Etat de présence à l'ouverture de la séance

N°ordre	Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33		
	Présents	26	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents	7
	M. René STEINER	X			1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X			Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme BACHAM YILDIRIM M. HAYDINGER à M. GAUDIG Mme SPIR à M. MOUTON Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK M. WOJCIECHOWSKI à M. CHAALAL M. ATMANI à Mme FILI	
	Mmes et MM les Adjoints				2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X				
					3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X				
1	M. Umir YILDIRIM	X			4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X			5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X				
3	M. Gaetan VECCHIO	X			6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X				
4	Mme Carine MULLER	X			7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X				
5	M. Pascal LAUER	X			8	Mme Virginie SPIR	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X				
6	Mme Amandine GUERIN	X			9	Mme Monique BETTINGER	X		21	M. Tristan ATM ANIA	X				
7	M. Lothaire GAUDIG	X			10	M. Olivier MOUTON	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X				
8	Mme Sarah BACH	X			11	Mme KLEIN MORAWSKI	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X				
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X			12	M. Kevin HERBIVO	X								
TOTAL PRESENTS			9		TOTAL PRESENTS			9		TOTAL PRESENTS			8		
TOTAL ABSENTS			1		TOTAL ABSENTS			3		TOTAL ABSENTS			3		
Observations :														Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BETTINGER(excusée)	

Ordre du jour

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX feuille n° à feuille n°
DCM2020-10-01	Direction générale	constitution des commissions municipales	M. le Maire.	34 - 36
DCM2020-11-02	Affaires sociales	Centre communal d'action sociale : fixation du nombre de membres du Conseil d'administration.	M. VECCHIO, Adjoint	37 - 38
DCM2020-12-03		Centre communal d'action sociale - Election des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration.		39 - 41
DCM2020-13-04		"Elections des représentants du Conseil municipal : a) au Conseil d'administration de l'association "Arc en ciel"; b) au Comité de gestion de l'association "Arc en ciel"		42 - 44
DCM2020-14-05	Direction générale	Régie municipale ENERGIS – Désignation des membres du Conseil d'administration.	M. le Maire.	45 - 46
DCM2020-15-06	Culturel	Syndicat intercommunal pour l'action culturelle du bassin houiller lorrain - Election des délégués du Conseil municipal.	Mme SCHWEITZER, Adjointe	47 - 48
DCM2020-16-07	Direction générale	Désignation d'un nouveau conseiller municipal délégué à la défense.	M. le Maire.	49 - 50
DCM2020-17-08	scolaire	Désignation des représentants de la ville au sein des organismes délibérants d'établissements scolaires et universitaires.	Mme SCHWEITZER, Adjointe	51 - 53
DCM2020-18-09	ressources humaines	Indemnités de fonction des élus	M. le Maire.	54 - 58
DCM2020-19-10	Culturel	Centre international de séjour du Felsberg à Saint-Avold - Désignation des délégués du Conseil municipal au sein du conseil d'exploitation.	Mme SCHWEITZER, Adjointe	59 - 60
DCM2020-20-11	Police municipale	Désignation de l'élu correspondant sécurité routière et l'intervenant en sécurité routière	M. le Maire.	61 - 62
Page signatures...				63

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 23 juillet 2020

N° d'ordre	Conseillers élus			Mmes et MM les Conseillers municipaux			Conseillers en exercice		
	Présents	Absents	ordre	Présents	Absents	ordre	Présents	Absents	ordre
	26								7
	M. René STEINER	X	1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Nejla BOUCHENGHA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme BACHAM YILDIRIM M. HAYDINGER à M. GAUDIG Mme SPIR à M. MOUTON Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK M. WOJCIECHOWSKI à M. CHAALAL M. ATMANIA à Mme PILI
			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X	
	Mmes et MM les Adjointes	X	3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail A.JDID	X	
1	M. Umit YILDIRIM	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X	
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X	
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X	
4	Mme Carine MULLER	X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X	
5	M. Pascal LAUER	X	8	Mme Virginie SPIR	X	20	Mme Edahble NACIRI	X	
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	Mme Monique BETTINGER	X	21	M. Tristan ATMANIA	X	
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	M. Olivier MOUTON	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X	
8	Mme Sarah BACH	X	11	Mme KLEIN MORAWSKI	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X	
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	M. Kevin HERBIVO	X				
	TOTAL PRESENTS	9		TOTAL PRESENTS	9		TOTAL PRESENTS	8	
	TOTAL ABSENTS	1		TOTAL ABSENTS	3		TOTAL ABSENTS	3	
Observations :									
Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BETTINGER (excusée)									

1- CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Exposé de M. le Maire

Pour l'étude des affaires qui lui sont soumises et afin de faciliter la préparation des décisions qui incombent au Conseil municipal grâce à un examen préalable des points qui vont figurer à l'ordre du jour, le Code général des collectivités territoriales a prévu la possibilité pour l'assemblée communale de se doter de commissions.

Dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales et du règlement intérieur qu'il a adopté, le Conseil municipal fixe librement l'objet, la composition et le mode de fonctionnement des commissions.

Les dispositions applicables en l'occurrence sont celles de l'article L. 2541-8 du Code général des collectivités territoriales applicable en Alsace-Moselle et de l'article L. 2121-22 du même code qui précise que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Il en résulte :

- o Le maire est Président de droit des différentes commissions ;
- o Il peut déléguer à cet effet un adjoint ou un membre du Conseil municipal ;
- o Les avis de commissions sont délivrés à la majorité des voix, celle du Président étant prépondérante en cas de partage de voix.

A la suite d'une consultation des membres du Conseil municipal et compte tenu de la représentation des diverses listes au sein de l'assemblée, M. le Maire propose d'adopter la

composition de 11 commissions conformément au tableau en annexe

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 27 juillet 2020

Le Maire

R. STEINER




COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
Conseil municipal du 23/07/2020

N°	COMMISSIONS	Présidents et vice-présidents délégués par M. le Maire			Total membres
		Présidents	Vice-présidents	Membres (classement : ordre du tableau du C.M.)	
1	Travaux, urbanisme, foncier, opérations immobilières, Sécurité, risques incendie & panique dans les ERP	M. YILDIRIM	M. BREM	Mme GUERIN, M. HELFENSTEIN, M. LETULLIER, M. HERBIVO, M. AJDID, Mme MALAMANE, M. WOJCIECHOWSKI, Mme BORRACCIA, M. ATMANIA, M. CHAALAL	12
2	Culture, archives, devoir de mémoire, communication, patriotique	Mme SCHWEITZER	Mme MATHE-HERMAL	M. VECCHIO, Mme BACH, Mme MULLER, Mme BECKER-BARDELMANN, Mme MALAMANE, Mme KLEIN MORAWSKI, Mme LALLEMENT	9
3	Prévention et actions sociales, logement, plan municipal de santé, plan handicap, politique de la ville	M. VECCHIO	Mme KLEIN-MORAWSKI	M. YILDIRIM, Mme MULLER, Mme BACH, Mme MATHE-HERMAL, M. MOUTON, Mme BOUCHENGA, Mme BECKER, Mme NACIRI	10
4	Formation, insertion emploi, Accompagnement professionnel	Mme MULLER	Mme BETTINGER	M. YILDIRIM, M. VECCHIO, M. LAUER, Mme SPIR, Mme ANNECCA-BECKA, Mme NACIRI	8
5	Finances, maîtrise de gestion, marchés publics et achats, nouvelles technologies, conseil consultatif de la vie locale, affaires juridiques	M. LAUER	M. HERBIVO	M. YILDIRIM, Mme SCHWEITZER, Mme MULLER, M. BREM, M. AJDID, Mme BORRACCIA, M. ATMANIA, Mme STELMASZYK, M. CHAALAL,	11
6	Personnel, état civil, population, hygiène et sécurité, cimetières	Mme GUERIN	Mme SPIR	Mme MULLER, M. LAUER, M. GAUDIG, M. BREM, Mme BETTINGER, Mme KLEIN-MORAWSKI, Mme STELMASZYK	9
7	Vie associative, vie des quartiers, démocratie participative, jeunesse	M. GAUDIG	M. PELLEGRINI	M. HAYDINGER, M. MOUTON, Mme KLEIN-MORAWSKI, Mme BOUCHENGA, M. AJDID, Mme LALLEMENT, Mme NACIRI	9
8	Sport, scolaire, petite enfance, la famille	Mme BACH	M. MOUTON	M. VECCHIO, M. GAUDIG, Mme SPIR, Mme BETTINGER, Mme KLEIN-MORAWSKI, Mme BOUCHENGA, Mme ANNECCA-BECKA, Mme NACIRI	10
9	Environnement et développement durable	M. HELFENSTEIN	M. HAYDINGER	M. YILDIRIM, M. BREM, Mme MALAMANE, Mme MATHE-HERMAL, M. PELLEGRINI, M. LETULLIER, Mme LALLEMENT,	9
10	Sécurité et domaine public	M. le Maire	M. YILDIRIM	M. BREM, Mme MALAMANE, M. HAYDINGER	5
11	Attractivité, commerce, entrepreneuriat, cœur de ville	M. LETULLIER	Mme BECKER-BARDELMANN	Mme SCHWEITZER, Mme GUERIN, Mme ANNECCA-BECKA, M. AJDID, Mme LALLEMENT, M. CHAALAL	8

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 23 juillet 2020

N°ordre	Conseillers élus		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice	
	Présents	26	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent
	M. René STEINER	X	1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme BACHAM YILDIRIM M. HAYDINGER à M. GAUDIG Mme SPIRAM MOUTON Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK M. WOJCIECHOWSKI à M. CHAALAL M. ATMANIA à Mme PIJ Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BETTINGER (excusée)	
			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X		
	Mmes et MM les Adjoints		3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X		
1	M. Umüt YILDIRIM	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X		
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X		
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X		
4	Mme Carine MULLER	X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X		
5	M. Pascal LAUER	X	8	Mme Virginie SPIR	X	20	Mme Edabbia NACRI	X		
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	Mme Monique BETTINGER	X	21	M. Tristan ATMANIA	X		
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	M. Olivier MOUTON	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X		
8	Mme Sarah BACH	X	11	Mme KLEIN MORAWSKI	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X		
9	M. Pascal HELFENSTEN	X	12	M. Kevin HERBNO	X					
	TOTAL PRESENTS	9		TOTAL PRESENTS	9		TOTAL PRESENTS	8		
	TOTAL ABSENTS	1		TOTAL ABSENTS	3		TOTAL ABSENTS	3		
Observations :										

2- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exposé de M. VECCHIO, Adjoint, rapporteur.

A la suite du renouvellement du Conseil municipal et en application des dispositions du décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale et du décret n° 200-6 du 4 janvier 2000 modifiant les dispositions de l'article 11 du décret n° 95-562 du 6 mai 1995, il y a lieu de procéder à la fixation du nombre de membres du Conseil d'administration du C.C.A.S.

Ces décrets, pris pour l'application des articles L.123.4 et L.123.8 du Code de l'action sociale et des familles fixent les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration des centres communaux d'action sociale, telles qu'elles ont été définies par les lois n° 86-17 du 6 janvier 1986 et n° 92-225 du 6 janvier 1992.

L'article 7 du décret du 6 mai 1995 et le décret du 4 janvier 2000 et l'article R.123.7 du code de l'action sociale et des familles laissent notamment au Conseil municipal la liberté de fixer par délibération le nombre de membres du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale en fonction de l'importance de la population de la commune et des activités exercées par cet établissement public, dans la limite d'un nombre maximum de huit membres élus et de huit membres nommés.

Le précédent Conseil d'administration comptait 8 membres élus et 8 membres nommés. Conformément aux dispositions du décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 modifiant celui du 6 mai 1995, le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale devra se composer au minimum de 4 membres élus et 4 membres nommés (8) et au maximum de 8 membres élus et de 8 membres nommés (16).

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de fixer le nombre de membres élus au Conseil d'administration à :

- 8 membres élus par le Conseil municipal
- 8 membres désignés par le Maire.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme ²⁰²⁰
Saint-Avold, le 27 juillet 2020


Le Maire
R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du Jeudi 23 juillet 2020

N° ordre	Conseillers élus			Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice						
	Présents	26		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents	7			
	M. René STEINER	X				1	X		13	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme BACHAM YILDIRIM M HAYDINGER à M.GAUDIG Mme SPIR à M.MOUTON Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK M WOJCIECHOWSKI à M.CHAALAL M ATMANIA à Mme PIU				
						2	X		14	X						
	Mmes et MM les Adjoints					3	X		15	X						
1	M. Umüt YILDIRIM	X				4	X		16	X						
2	M me Raymonde SCHWEITZER	X				5	X		17	X						
3	M. Gaetan VECCHIO	X				6	X		18	X						
4	M me Carine M ULLER	X				7	X		19	X						
5	M. Pascal LAUER	X				8	X		20	X						
6	M me Amandine GUERIN	X				9	X		21	X						
7	M. Lothaire GAUDIG	X				10	X		22	X						
8	M me Sarah BACH	X				11	X		23	X						
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X				12	X									
	TOTAL PRESENTS			9			TOTAL PRESENTS			9			TOTAL PRESENTS		8	
	TOTAL ABSENTS			1			TOTAL ABSENTS			3			TOTAL ABSENTS		3	
Observations :													Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)			
													Mme.BETTINGER (excusée)			

3- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Exposé de M. VECCHIO, Adjoint, rapporteur.

En référence à la délibération fixant le nombre des membres élus du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale et en application des dispositions de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précisant que ces membres sont élus à la suite de chaque renouvellement du Conseil municipal et pour la durée du mandat de ce Conseil.

En application des dispositions du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 et du décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués du Conseil municipal appelés à siéger au Conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Conformément à l'article 8 du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 :

« Les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats ».

M. le Maire invite à l'élection et propose les candidats suivants, pour la liste SAINT-AVOLD ENSEMBLE

- M. VECCHIO Gaetan
- Mme BOUCHENGA Najia
- Mme MULLER Carine
- Mme BACH Sarah
- Mme MATHE-HERMAL Geneviève
- M. YILDIRIM Umit

Le groupe UNIS POUR SAINT-AVOLD est invité à présenter sa liste.

Pour la liste UNIS POUR SAINT-AVOLD, Mme NACIRI et Mme PILI sont candidates au Conseil d'administration.

Décision du Conseil municipal :

Il est procédé à un vote à bulletins secrets dont le résultat est le suivant :

Calcul du quotient :

$$\frac{32 \text{ (suffrages exprimés)}}{8 \text{ (membres à élire)}} = 4$$

Attribution des sièges au quotient soit : $\frac{\text{suffrages obtenus}}{\text{quotient}}$

Liste 1 - SAINT-AVOLD ENSEMBLE
présentée par M. le Maire :

$$\frac{25}{4} = 6 \text{ mandats, reste : } 0.25$$

Liste 2 –UNIS POUR SAINT- AVOLD
présentée par M.WOJCIECHOWSKI

$$\frac{7}{4} = 1 \text{ mandat, reste : } 0.75$$

soit 6 mandats attribués au quotient à la liste 1 - SAINT-AVOLD ENSEMBLE
présentée par M. le Maire.

Et 1 mandat attribué au quotient à la liste - UNIS POUR SAINT- AVOLD,

Attribution du siège non réparti soit 1 à la liste ayant eu le plus fort reste, c'est-à-dire : liste 2 - UNIS POUR SAINT- AVOLD.

Par conséquent, les délégués du Conseil municipal élus au Conseil d'administration du centre communal d'action sociale sont les suivants :

- M. VECCHIO Gaetan
- Mme BOUCHENGA Najia
- Mme MULLER Carine
- Mme BACH Sarah
- Mme MATHE-HERMAL Geneviève
- M. YILDIRIM Umit
- Mme NACIRI Edahbia
- Mme PILI Nathalie

Pour extrait conforme 
Saint-Avold, le 27 juillet 2020


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 23 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33					
N° d'ordre	Présents		26		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		7		
	M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X			Absent ayant donné procuration à des membres présents				
				2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X							
	Mmes et MM les Adjoints			3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X			Mme BACHAM YILDIRIM M. HAYDINGER à M. GAUDIG Mme SPIR à M. MOUTON Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK M. WOJCIECHOWSKI à M. CHAALAL M. ATMANIA à Mme PILI				
1	M. Umit YLDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X							
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X							
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X							
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X							
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Virginie SPIR	X		20	Mme Edahla NACIRI	X							
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	Mme Monique BETTINGER	X		21	M. Tristan ATMANIA	X							
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	M. Olivier MOUTON	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X							
8	Mme Sarah BACH	X		11	Mme KLEIN MORAWSKI	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X							
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBNO	X											
TOTAL PRESENTS				9	TOTAL PRESENTS				9	TOTAL PRESENTS				8			
TOTAL ABSENTS				1	TOTAL ABSENTS				3	TOTAL ABSENTS				3			
Observations :														Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BETTINGER (excusée)			

4- ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.

- a) **AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION "ARC EN CIEL"**
b) **AU COMITE DE GESTION DE L'ASSOCIATION "ARC EN CIEL"**

Exposé de M. VECCHIO, Adjoint, rapporteur en remplacement de Mme BACH.

L'Association "Arc en Ciel" s'est vue confier par la municipalité la gestion du multi-accueil, rue Maréchal Joffre.

Les statuts de l'association stipulent au chapitre 2 art. 1, que la ville sera représentée au Conseil d'administration par 2 conseillers municipaux.

Aussi la convention intervenue le 1^{er} juillet 2005, prévoit dans son art. 3, la mise en place d'un comité chargé de contrôler la gestion du multi-accueil et composé notamment de 3 représentants désignés par la ville.

A la suite du renouvellement du Conseil municipal, il est donc nécessaire d'élire :

- a) deux conseillers municipaux devant siéger au sein du conseil d'administration de l'association précitée pour une durée de 3 ans et renouvelables.
b) trois représentants de la ville au comité de gestion.

Pour ces élections, il sera fait application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à savoir que, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il sera procédé à un troisième tour de scrutin où la majorité relative sera suffisante.

A égalité de voix, l'élection sera acquise au plus âgé.

M. le Maire invite à l'élection et propose, pour la liste SAINT-AVOLD ENSEMBLE, les candidatures de :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Mme BACH Sarah
- M. HERBIVO Kevin

COMITE DE GESTION

- Mme KLEIN-MORAWSKI Christine
- M. VECCHIO Gaëtan
- Mme ANNECCA-BECKA Sophie

Le groupe *UNIS POUR SAINT-AVOLD* n'a pas souhaité présenter de liste.

Décision du Conseil municipal :

Il est passé au scrutin secret dont le dépouillement donne les résultats suivants :

Votants	:	32
Bulletins trouvés dans l'urne	:	32
Bulletins blancs ou nuls	:	7
Suffrages exprimés	:	25
Majorité absolue	:	13

Ont obtenu :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- | | | |
|--------------------|---|---------|
| - Mme Sarah BACH | : | 25 voix |
| - M. HERBIVO Kevin | : | 25 voix |

COMITE DE GESTION

- Mme KLEIN-MORAWSKI Christine : 25 voix
- M.VECCHIO Gaëtan : 25 voix
- Mme ANNECCA-BECKA Sophie : 25 voix

Par conséquent :

Mme BACH et M. HERBIVO ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés représentants du Conseil municipal au **Conseil d'administration** de l'Association ARC EN CIEL.

Mme KLEIN-MORAWSKI, M. VECCHIO et Mme ANNECCA-BECKA ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés représentants du Conseil municipal au **Comité de gestion** de l'Association ARC EN CIEL.

Pour extrait conforme *RS*
Saint-Avold, le 27 juillet 2020


Le Maire
R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 23 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N° d'ordre	Présents	26		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		7		
		M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najla BOUCHENGHA	X			Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme BACH à M. YILDIRIM M. HAYDINGER à M. GAUDIG Mme SPIR à M. MOUTON Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK M. WOJCIECHOWSKI à M. CHAALAL M. ATMANIA à Mme PILI Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BETTINGER (excusée)			
				2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X							
	Mmes et MM les Adjoints			3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X							
1	M. Umir YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X							
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X							
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X							
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X							
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Virginie SPIR	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X							
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	Mme Monique BETTINGER	X	21	M. Tristan ATMANIA	X							
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	M. Olivier MOUTON	X	22	Mme Mirella STELMASZYK	X							
8	Mme Sarah BACH	X		11	Mme KLEIN MORAWSKI	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X							
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBNO	X										
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		8						
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		3		TOTAL ABSENTS		3						
Observations :																

5- REGIE MUNICIPALE ENERGIS – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exposé de M. le Maire

Vu la délibération du 20 décembre 2001, point n°26 portant sur la création de la régie ENERGIS ;

Vu les articles 7, 8 et 13 des statuts de la régie ENERGIS ;

Vu le renouvellement du Conseil municipal en date du 05 juillet 2020 ;

Considérant que le mandat des administrateurs actuels de ladite régie a pris fin à la date du 04 juillet 2020 ;

Considérant que le conseil d'administration est renouvelé intégralement après chaque renouvellement du Conseil municipal, il est proposé aujourd'hui de procéder à une nouvelle désignation des membres du Conseil d'administration de la régie ENERGIS, à compter du 05 juillet 2020.

Il est proposé, pour la liste SAINT-AVOLD ENSEMBLE, les candidats suivants :

Représentants

du Conseil municipal (6) :

- M. YILDIRIM Umit
- M. HAYDINGER Serge
- M. LAUER Pascal
- M. HELFENSTEIN Pascal
- M. HERBIVO Kevin
- Mme BOUCHENGA Najia

Personnalités désignées

pour leur compétence (5) :

- M. STAFF Christian
- M. CAZALET Marc
- M. NOVY Guillaume
- M. KIEFFER Michel
- M. SCHAMBILL Jean-Michel

Le groupe UNIS POUR SAINT-AVOLD n'a pas souhaité proposer de liste.

Décision du Conseil municipal :

Sont proclamés représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration d'ENERGIS à l'unanimité :

Représentants

du Conseil municipal (6) :

- M. YILDIRIM Umit
- M. HAYDINGER Serge
- M. LAUER Pascal
- M. HELFENSTEIN Pascal
- M. HERBIVO Kevin
- Mme BOUCHENGA Najia

Personnalités désignées

pour leur compétence (5) :

- M. STAFF Christian
- M. CAZALET Marc
- M. NOVY Guillaume
- M. KIEFFER Michel
- M. SCHAMBILL Jean-Michel

Pour extrait conforme ²⁰²⁰
Saint-Avold, le 27 juillet 2020


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 23 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33	
N° d'ordre	Présents	26		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents	7
		M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najla BOUCHENGHA	X			Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme BACHAM YILDIRIM M. HAYDINGER à M. GAUDIG Mme SPIR à M. MOUTON Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK M. WOJCIECHOWSKI à M. CHAALAL M. ATMANIA à Mme PILI
				2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X				
	Mmes et MM les Adjoints			3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X				
1	M. Umit YLDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X	X			
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X				
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X	X			
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Virginie SPIR	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X				
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	Mme Monique BETTINGER	X	21	M. Tristan ATMANIA	X	X			
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	M. Olivier MOUTON	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X	X			
8	Mme Sarah BACH	X		11	Mme KLEIN MORAWSKI	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X	X			
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X							
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		8		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BETTINGER (excusée)	
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		3		TOTAL ABSENTS		3			
Observations :													

6- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ACTION CULTURELLE DU BASSIN HOUILLER LORRAIN – ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Exposé de Mme SCHWEITZER, Adjointe, rapporteur.

Par délibération du 13 février 1986, le Conseil municipal décidait d'adhérer au Syndicat Intercommunal pour l'Action Culturelle du Bassin Houiller Lorrain (A.C.B.H.L.). Cette adhésion a été autorisée avec effet au 1^{er} janvier 1986, par arrêté préfectoral du 9 octobre 1986.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-8 du Code général des collectivités territoriales, les délégués du Conseil municipal aux comités des syndicats suivent le sort de l'assemblée municipale quant à la durée de leur mandat.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, il y a donc lieu de procéder à l'élection de deux nouveaux délégués titulaires et d'un délégué suppléant.

L'élection a lieu au scrutin secret (articles L. 5211-7 et L. 2122.7 du Code général des collectivités territoriales) et à la majorité absolue ; si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Compte tenu de ce qui précède, M. le Maire soumet au suffrage, pour la liste SAINT-AVOLD ENSEMBLE, les candidatures suivantes :

Délégués titulaires (2) :

- Mme SCHWEITZER Raymonde
- Mme BECKER-BARDELMANN Myrna

Déleguée suppléante (1) :

- Mme MATHE – HERMAL Geneviève

Le groupe UNIS POUR SAINT-AVOLD est invité à présenter sa liste.

Décision du Conseil municipal :

Le groupe UNIS POUR SAINT-AVOLD n'a pas souhaité présenter de liste.

Il est passé au scrutin secret dont le dépouillement donne les résultats suivants :

Votants	:	32
Bulletins trouvés dans l'urne	:	32
Bulletins blancs ou nuls	:	5
Suffrages exprimés	:	27
Majorité absolue	:	14

Ont obtenu

Délégués titulaires :

Mme SCHWEITZER Raymonde	:	27 voix
Mme BECKER-BARDELMANN Myrna	:	27 voix

Déleguée suppléante :

Mme MATHE – HERMAL Geneviève	:	27 voix
------------------------------	---	---------

Par conséquent :

Mme SCHWEITZER Raymonde et Mme BECKER-BARDELMANN Myrna, ayant obtenu la majorité absolue, sont désignées déléguées titulaires du Conseil municipal au syndicat intercommunal pour l'action culturelle du bassin houiller.

Mme MATHE – HERMAL Geneviève ayant obtenu la majorité absolue, est désignée déléguée suppléante du Conseil municipal au syndicat intercommunal pour l'action culturelle du bassin houiller.

Pour extrait conforme 
Saint-Avold, le 27 juillet 2020


R. STEINER

Mme PILI se présente candidate pour le groupe UNIS POUR SAINT-AVOLD.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée la proposition de M. le Maire est adoptée à la majorité de 27 voix POUR.

A noter 5 voix CONTRE : Mme PILI et son mandant M. ATMANIA, M. CHAALAL et son mandant M. WOJCIECHOWSKI et Mme NACIRI.

Par conséquent Mme MALAMANE Hermine est désignée déléguée à la défense.

Pour extrait conforme *25/07*
Saint-Avold, le 27 juillet 2020


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 23 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33	
N°ordre	Présents	26		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents	7
		M. René STEINER	X	1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme BACH à M. YILDIRIM M. HAYDINGER à M. GAUDIG Mme SPIR à M. MOUTON Mme BORRACCIA à M. STELMASZYK M. WOJCIECHOWSKI à M. CHAALAL M. ATMANIA à Mme PIJ Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BETTINGER (excusée)		
			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X					
	Mmes et MM les Adjoints			3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X				
1	M. Umir YILDIRIM	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PIJ	X					
4	Mme Carine MULLER	X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X					
5	M. Pascal LAUER	X	8	Mme Virginie SPIR		20	Mme Edahbia NACIRI	X					
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	Mme Monique BETTINGER	X	21	M. Tristan ATMANIA	X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	M. Olivier MOUTON	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X					
8	Mme Sarah BACH	X	11	Mme KLEIN MORAWSKI	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	M. Kevin HERBVO	X								
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		8			
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		3		TOTAL ABSENTS		3			
Observations :													

8- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DES ORGANISMES DELIBERANTS D'ETABLISSEMENT SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

Exposé de Mme SCHWEITZER, Adjointe, rapporteur.

Il est rappelé aux membres de l'assemblée que la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985, porte sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat notamment en matière d'enseignement.

Cette loi prévoit en particulier la représentation de la commune-siège au sein des différents organismes délibérants de certains établissements scolaires publics ou privés.

Aussi, il convient, à la suite du récent renouvellement du Conseil Municipal, de procéder à la désignation de nouveaux représentants, conformément aux dispositions :

- d'une part, de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- et d'autre part, de la loi précitée, ainsi que des textes réglementaires subséquents, précisant le nombre de représentants par catégorie d'établissements.

L'essentiel de ces dispositions concernant la Ville se résume ainsi :

A) ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

1) Enseignement public : lycées et collèges

Références :

- article 13 – V – loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée,
- décret n° 85-924 du 30 août 1985,
- circulaire ministérielle du 30 août 1985.

a) Conseil d'Administration :

- lycées de plus de 600 élèves :
Deux représentants titulaires + deux suppléants ;

- collèges de moins de 600 élèves :
Deux représentants titulaires ;

b) Commission Permanente :

- un représentant titulaire + un suppléant à désigner parmi les personnes citées au paragraphe ci-dessus ;

Décision du Conseil municipal : Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme *RSK*
Saint-Avold, le 27 juillet 2020

Le Maire

R. STEINER

**REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

ETABLISSEMENTS	REPRESENTANT DU CONSEIL TITULAIRE	REPRESENTANT DU CONSEIL SUPPLEANT
Lycée Poncelet	M. AJDID Ismail , 1 Communauté des communes	Mme LALLEMENT Solène, 1 communauté des communes
Lycée Technique	Mme MATHE-HERMAL Geneviève	Mme GUERIN Amandine
Collège la Fontaine	Mme KLEIN-MORAWSKI Christine	0
IUT	1 communauté des communes (synergie)	
Collège La Carrière	M. GAUDIG Lothaire	0
Sainte Chrétienne	0	0

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 23 juillet 2020

N° d'ordre	Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33		
	Présents	26	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents	7
	M. René STENER	X	X		1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Nejia BOUCHENGHA	X			Absent ayant donné procuration à des membres présents	
					2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X				
	Mmes et MM les Adjoints				3	Mme Hemine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X			Mme BACHAM YILDIRIM M. HAYDINGER à M. GAUDIG Mme SPIR à M. MOUTON	
1	M. Umüt YILDIRIM	X	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X		X	Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK M. WOJCIECHOWSKI à M. CHAALAL M. ATMANIA à Mme PILI	
3	M. Gaetan VECCHIO	X	X		6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILLI	X		X		
4	Mme Carine MULLER	X	X		7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X		X	Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)	
5	M. Pascal LAUER	X	X		8	Mme Virginie SPIR	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X		X		
6	Mme Amandine GUERIN	X	X		9	Mme Monique BETTINGER	X		21	M. Tristan ATMANIA	X		X	Mme BETTINGER (excusée)	
7	M. Lothaire GAUDIG	X	X		10	M. Olivier MOUTON	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X		X		
8	Mme Sarah BACH	X	X		11	Mme KLEIN MORAWSKI	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X		X		
9	M. Pascal HELFENSTEN	X	X		12	M. Kevin HERBIVO	X								
TOTAL PRESENTS			9	TOTAL PRESENTS			9	TOTAL PRESENTS			8				
TOTAL ABSENTS			1	TOTAL ABSENTS			3	TOTAL ABSENTS			3				
Observations :															

9- INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**Exposé de M. le Maire**

Le Code général des collectivités territoriales règlemente d'une manière générale et précise l'attribution et la fixation des indemnités de fonction aux élus municipaux.

Compte tenu du renouvellement des Conseillers municipaux installés en date du 4 juillet 2020 et issus des élections municipales en date du 15 mars et du 28 juin 2020, il importe pour la nouvelle assemblée de voter pour la durée du mandat et à compter de la date de l'installation du Conseil municipal, les indemnités des élus.

Il vous est proposé dans un premier temps de définir l'enveloppe globale de ces indemnités de la manière suivante, conformément aux possibilités offertes par le Code visé ci-dessus :

Indemnité maximale Maire :

- ✓ Taux selon population (article L.2123-23 du C.G.C.T.) : 65% de l'indice brut 1027
- ✓ Majoration chef-lieu de canton (articles L.2123-22 et R.2123-23 du C.G.C.T.) : majoration de 15% du taux susvisé
- ✓ Majoration au titre de ville attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine (articles L.2123-22 et R.2123-23 du C.G.C.T.) : + 25% de l'indice brut 1027

Indemnité maximale par adjoint :

- ✓ Taux selon population (article L.2123-24 du C.G.C.T.) : 27,50% de l'indice brut 1027
- ✓ Majoration chef-lieu de canton (articles L.2123-22 : majoration de 15% et R.2123-23 du C.G.C.T.) du taux susvisé
- ✓ Majoration au titre de ville attributaire de la dotation de Solidarité Urbaine (articles L.2123-22 et R.2123-23 du C.G.C.T.) : + 5.5% de l'indice brut 1027

Cette enveloppe étant définie, il vous est proposé de voter les indemnités au profit du Maire, des Adjointes ainsi que des Conseillers municipaux auxquels M. le Maire donne délégation de fonction, le tout dans la limite du crédit global ainsi déterminé, étant précisé que la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2002 a ouvert la possibilité de verser aux Conseillers municipaux, des indemnités de fonction dans les limites fixées par les textes à compter de leur date d'installation.

Ces indemnités proposées figurent au tableau en annexe.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et aux articles L.2123-18 et suivant du C.G.C.T., il vous est demandé d'accepter le principe de remboursement aux élus des frais de déplacement, transports et frais de séjour engagés dans le cadre de leur fonction.

Il conviendra de prévoir et d'inscrire annuellement aux budgets respectifs, l'ensemble des crédits correspondants aux dépenses liées à la présente délibération.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter 5 ABSTENTIONS : Mme NACIRI, Mme PILI et son mandant M.ATMANIA et M.CHAALAL et son mandant M.WOJCIECHOWSKI.

Pour extrait conforme 
Saint-Avold, le 27 juillet 2020

Le Maire



R. STEINER

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020

Fonction	Nom-Prénom	Indemnité de base % de l'indice brut 1027	Majoration ville chef lieu de canton % appliqué sur colonne précédente	Majoration taux ville DSU % de l'indice brut 1027	Crédit global % de l'indice brut 1027	Taux retenu par le Conseil Municipal % de l'indice brut 1027
MAIRE	STEINER RENE	65%	15%	+ 25%	99,75%	71,00%
ADJOINT	YILDIRIM UMIT	27,50%	15%	+ 5,50%	37,13%	26,46%
ADJOINTE	SCHWEITZER RAYMONDE	27,50%	15%	+ 5,50%	37,13%	26,46%
ADJOINT	VECCHIO GAETAN	27,50%	15%	+ 5,50%	37,13%	26,46%
ADJOINTE	MULLER CARINE	27,50%	15%	+ 5,50%	37,13%	26,46%
ADJOINT	LAUER PASCAL	27,50%	15%	+ 5,50%	37,13%	26,46%
ADJOINTE	GUERIN AMANDINE	27,50%	15%	+ 5,50%	37,13%	26,46%
ADJOINT	GAUDIG LOTHAIRE	27,50%	15%	+ 5,50%	37,13%	26,46%
ADJOINTE	BACH SARAH	27,50%	15%	+ 5,50%	37,13%	26,46%
ADJOINT	HELFFENSTEIN PASCAL	27,50%	15%	+ 5,50%	37,13%	26,46%

Fonction	Nom-Prénom	Indemnité de base % de l'indice brut 1027	Majoration ville chef lieu de canton % appliqué sur colonne précédente	Majoration taux ville DSU % de l'indice brut 1027	Crédit global % de l'indice brut 1027	Taux retenu par le Conseil Municipal % de l'indice brut 1027
Conseiller Municipal avec délégation	BREM JEAN CLAUDE	-	-	-	-	6,00%
Conseiller Municipal avec délégation	BECKER BARDELMANN MYRNA	-	-	-	-	6,00%
Conseiller Municipal avec délégation	MALAMANE HERMINE	-	-	-	-	6,00%
Conseiller Municipal avec délégation	MATHE-HERMAL GENEVIEVE	-	-	-	-	6,00%
Conseiller Municipal avec délégation	PELLEGRINI ANTOINE	-	-	-	-	6,00%
Conseiller Municipal avec délégation	LETULLIER ALAIN	-	-	-	-	6,00%
Conseiller Municipal avec délégation	HAYDINGER SERGE	-	-	-	-	6,00%
Conseiller Municipal avec délégation	SPIR VIRGINIE	-	-	-	-	6,00%
Conseiller Municipal avec délégation	BETTINGER MONIQUE	-	-	-	-	6,00%

Fonction	Nom-Prénom	Indemnité de base % de l'indice brut 1027	Majoration ville chef lieu de canton % appliqué sur colonne précédente	Majoration taux ville DSU % de l'indice brut 1027	Crédit global % de l'indice brut 1027	Taux retenu par le Conseil Municipal % de l'indice brut 1027
Conseiller Municipal avec délégation	MOUTON OLIVIER	-	-	-	-	6,00%
Conseiller Municipal avec délégation	KLEIN MORAWSKI CHRISTINE	-	-	-	-	6,00%
Conseiller Municipal avec délégation	HERBIVO KEVIN	-	-	-	-	6,00%
Conseiller Municipal avec délégation	BOUCHENGA NAJJA	-	-	-	-	6,00%
Conseiller Municipal avec délégation	ANNECCA-BECKA SOPHIE	-	-	-	-	6,00%
Conseiller Municipal avec délégation	AJDID ISMAIL	-	-	-	-	6,00%
Conseiller Municipal avec délégation	LALLEMENT SOLENE	-	-	-	-	6,00%

Le groupe UNIS POUR SAINT-AVOLD n'a pas souhaité présenter de liste.

Décision du Conseil municipal :

Il est passé au scrutin secret dont le dépouillement donne les résultats suivants :

Votants	:	32
Bulletins trouvés dans l'urne	:	32
Bulletins blancs ou nuls	:	7
Suffrages exprimés	:	25
Majorité absolue	:	13

Ont obtenu

Mme BACH Sarah	:	25 voix
M. VECCHIO Gaëtan	:	25 voix
M. YILDIRIM Umit	:	25 voix
Mme SCHWEITZER Raymonde	:	25 voix

Par conséquent,

Mme BACH Sarah
M. VECCHIO Gaëtan
M. YILDIRIM Umit
Mme SCHWEITZER Raymonde

ayant obtenu la majorité absolue, **sont désignés délégués** du Conseil municipal au conseil d'exploitation du centre international de séjour du Felsberg.

Pour extrait conforme ⁷⁰⁶
Saint-Avold, le 27 juillet 2020

Le Maire,


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 23 juillet 2020

Conseillers élus		33			Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents		26		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		7	
	M. René STEINER		X										X		X	
	Mmes et MM les Adjoints												Mme BACH à M. YLDIRIM			
1	M. Umir YLDIRIM	X			X		1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najla BOUCHENGHA	X		M. HAYDINGER à M. GAUDIG	
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X			X		2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X		Mme SPIR à M. MOUTON	
3	M. Gaetan VECCHIO	X			X		3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X		Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK	
4	Mme Carine MULLER	X			X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X		M. WOJCIECHOWSKI à M. CHAALAL	
5	M. Pascal LAUER	X			X		5	M. Alain LETULLIER	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X		M. ATMANIA à Mme PILI	
6	Mme Amandine GUERIN	X			X		6	M. Serge HAYDINGER	X		18	Mme Nathalie PILI	X			
7	M. Lothaire GAUDIG	X			X		7	Mme Virginie SPIR	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X			
8	Mme Sarah BACH	X			X		8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Edahbla NACIRI	X			
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X			X		9	M. Olivier MOUTON	X		21	M. Tristan ATMANIA	X			
							10	Mme KLEIN MORAWSKI	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X			
							11	M. Kevin HERBVO	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X			
							12									
TOTAL PRESENTS				9	TOTAL PRESENTS				9	TOTAL PRESENTS				8		
TOTAL ABSENTS				1	TOTAL ABSENTS				3	TOTAL ABSENTS				3		
Observations :																
Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)																
Mme BETTINGER (excusée)																

11- DESIGNATION DE L'ELU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE ET DE L'INTERVENANT EN SECURITE ROUTIERE

Exposé de M. le Maire

La commune de SAINT-AVOLD s'engage depuis de nombreuses années en matière de Sécurité Routière. Une campagne de prévention est organisée très régulièrement auprès de la population à l'occasion de diverses manifestations sur la voie publique, notamment des interventions en milieu scolaire qui y sont régulièrement organisées.

L'Etat incite les collectivités territoriales à nommer un « Elu Correspondant Sécurité Routière ». Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'Etat et les acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la Sécurité Routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

L'information régulière des collectivités sur l'action de l'Etat au plan national et départemental ainsi que les échanges d'expérience en matière de Sécurité Routière peuvent être proposés et organisés, par exemple dans le cadre d'un réseau des Elus Correspondant Sécurité Routière (réseau animé par des Elus en lien étroit avec la Coordination Sécurité Routière et le réseau des Chargés de Mission Sécurité Routière).

Pour cela, il peut s'appuyer sur les connaissances, compétences et moyens que l'Etat met à sa disposition : Coordinateur Sécurité Routière, Direction Départementale des Territoires, l'Observatoire Départemental de la Sécurité Routière ; l'Education Nationale ; la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations qui interviennent auprès des jeunes pendant et en dehors du temps scolaire ; le réseau des Chargés de Mission Sécurité Routière qui assure les formations et le soutien des réseaux Sécurité Routière.

Pour cela, il peut s'appuyer également sur les structures de prévention de la Délinquance qui intègrent la Sécurité Routière et auxquelles les collectivités locales participent : le Conseil

Départementale de Prévention (CDP) présidé par le Préfet et le Conseil Local ou Intercommunal de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR) présidé par le Maire. Il peut en outre se rapprocher des associations qui constituent aussi un potentiel d'énergie et de bonnes volontés qui doit pouvoir être associé aux actions locales.

Le Correspondant diffuse des informations relatives à la Sécurité Routière, la coordination en la matière met à sa disposition des informations comme la réglementation, la politique, la communication et les statistiques. D'autres informations et documents peuvent également être obtenus sur le site de la Sécurité Routière.

Ce dernier contribue à la prise en charge de la Sécurité Routière dans les différents champs de compétences de la Collectivité. Pour ce faire, il doit mobiliser l'ensemble des élus et les services de sa Collectivité.

- Il est porteur d'une politique de Sécurité Routière et doit identifier les besoins et les problèmes en la matière au sein de son territoire.
- Il coordonne l'élaboration d'une politique globale de sécurité Routière, d'un programme d'actions.
- Il veille à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de ce programme d'actions.
- Il favorise la mise en place d'un Plan de Prévention du Risque Routier (PPRR) au sein des services de la Collectivités.
- Il doit pouvoir s'appuyer sur les relais (Service de Police Municipale, Service Technique, Service Jeunesse et Sport, etc...

L'Elu travaille de manière transversale au sein de l'équipe de la Collectivité, il doit avoir délégation de pouvoirs et connaître les différents partenaires institutionnels et les autres acteurs de la sécurité Routière et locaux.

Il appartient donc de nommer cet Elu en charge de la Sécurité Routière.

Ainsi, il pourra travailler en partenariat avec « l'intervenant en Sécurité Routière » mis en place au sein du Service de la Police Municipale de Saint-Avold pour contribuer au continuum de ses actions auprès de la population.

Le rôle de l'Intervenant est d'appliquer cette politique dans chacune de ses missions (intervention en milieu scolaire, et extra-scolaire, centre aérée, seniors, manifestations publiques, etc...) il s'agit de mettre en œuvre toutes les mesures proposées par l'Elu Correspondant et de suivre un programme pédagogique élaboré par l'intervenant formé dans cette spécialité.

M. Le Maire propose, pour la liste SAINT-AVOLD ENSEMBLE, la candidature de M. YILDIRIM Umit.

Le groupe UNIS POUR SAINT-AVOLD n'a pas souhaité présenter de liste.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme 
Saint-Avold, le 27 juillet 2020

Le Maire

R. STEINER